



LE DOSSIER

LES FINANCES COMMUNALES

Le mois de mars voit régulièrement le Conseil Municipal entériner les résultats de l'exercice clos et adopter le budget primitif de l'année qui commence. Après un rappel succinct des grandes lignes du compte administratif de l'exercice clos, reflet de l'exécution réelle du budget 2005, nous examinerons successivement la construction détaillée du budget prévisionnel, dit budget primitif 2006, puis l'origine des ressources dont la Commune dispose pour lui permettre de financer à la fois ses dépenses de fonctionnement quotidiennes ainsi que ses besoins croissants de développement des équipements au service de l'intérêt général de ses habitants. Ces investissements seront détaillés plus loin ainsi que la fiscalité locale, la situation de la dette communale et autres chiffres importants.

Les grands principes du budget communal

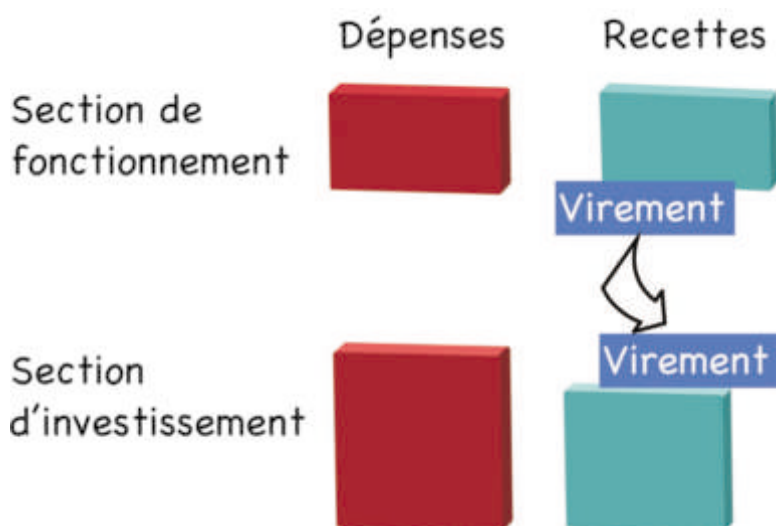
Le budget d'une Commune comprend deux parties distinctes : le Fonctionnement et l'Investissement. Chacune de ces deux 'sections' comporte des recettes et des dépenses, selon une répartition répondant à des principes comptables bien définis que nous verrons plus loin.

Autre principe, celui de l'équilibre des sections : chaque section est votée en équilibre. Toutes les dépenses prévisionnelles doivent donc être couvertes par des recettes égales.

De façon générale, la section de fonctionnement est excédentaire et permet de virer cet excédent en recette de la section d'investissement dont les ressources propres ne suffisent généralement pas à couvrir le besoin de financement. Ceci est résumé de façon schématique, ci-dessous, le virement entre sections ne peut s'opérer que dans le sens indiqué.

Ce schéma réglementaire est théorique car, en réalité, à la clôture d'un exercice, les dépenses, notamment celles d'investissement, ne sont pas réalisées entièrement à hauteur des recettes encaissées, pour diverses raisons. Si l'on prend l'exemple de la salle polyvalente, inscrite en totalité au budget 2005, l'intégralité de la dépense n'est pas réalisée au 31 décembre (délais administratifs dans le choix des entreprises, événements imprévus en cours de construction, etc).

De ce fait, chaque année, les sommes non engagées au 31 décembre, restent disponibles et sont reportées en recettes de l'exercice suivant. C'est ce qui est illustré dans les paragraphes qui suivent.



Le compte administratif 2005

Le compte administratif est le document comptable le plus important de la Commune car il décrit les dépenses et recettes réelles en Fonctionnement et Investissement tandis que le budget prévisionnel est un document «prévisionnel»

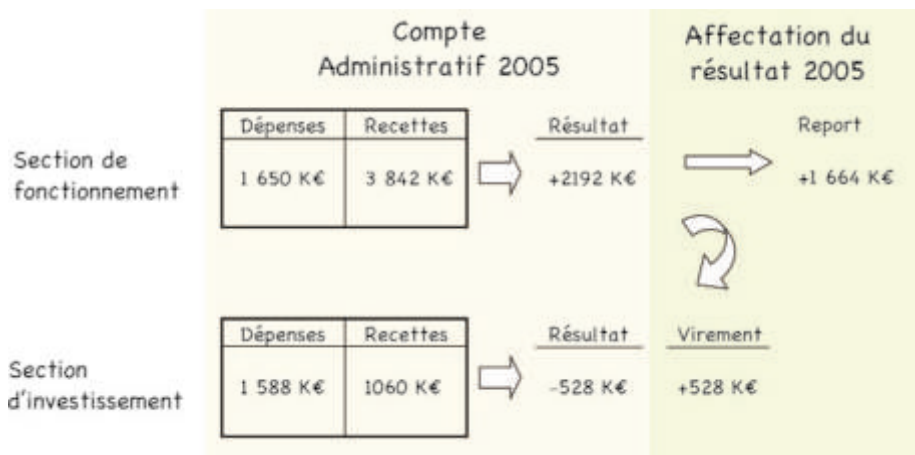
Pour illustrer en chiffres la clôture du budget 2005, le compte administratif décrit le Fonctionnement et l'Investissement, pour l'ensemble des deux sections.

- Le fonctionnement présente des recettes, y compris le report de l'année précédente à hauteur de 3.842 milliers d'euros, permettant de dégager un excédent de recettes sur les dépenses de 2.192 milliers d'euros.
- L'investissement quant à lui affiche un besoin de financement de 528 milliers d'euros, les recettes propres à la section ne suffisant pas à couvrir ce besoin.

Par délibération, le Conseil Municipal constate les résultats des deux sections. C'est le vote d'approbation du compte administratif de l'année écoulée.

La délibération suivante du Conseil Municipal concerne l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice écoulé. Reprenant les chiffres ci-dessus, le Conseil Municipal constate l'excédent de fonctionnement de 2.192 K€ et décide d'affecter 528K€ à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement.

Le reste, soit : $2.192 - 528 = 1.664\text{K€}$, sera reporté en recette de fonctionnement au budget primitif 2006, comme le montre l'illustration ci-dessous.



Compte administratif 2005 et affectation du résultat de fonctionnement

Une autre délibération consiste également en l'approbation du compte de gestion du Receveur Municipal. (Recette des Finances de Bar/Loup)

Le compte de Gestion du Receveur Municipal est la copie conforme du Compte Administratif tenu en Mairie. Il est le reflet de l'exécution comptable des mouvements initiés en Mairie par l'émission de mandats de dépenses ou de titres de recettes. Rappelons à cet égard, que la Commune ne possède aucun instrument de paiement (ni chéquier ni carte bancaire) et que tous les paiements sont effectués, généralement par virement, à partir de la Recette des Finances de Bar/Loup.

Le Budget Primitif 2006

La préparation efficace du budget de l'année doit conduire à évaluer de façon précise et objective les dépenses et recettes de l'année à partir du chiffre d'affaire de l'année précédente et avec des réévaluations basées sur les évolutions prévisibles des recettes et des dépenses. Comme nous l'avons vu ci-dessus, le budget est subdivisé en deux sections, fonctionnement et investissement.

En section de fonctionnement

Il faut évaluer **les dépenses annuelles et permanentes** concernant

- les dépenses courantes de fonctionnement des services publics telles que les fournitures et prestations faites à la Commune (électricité, combustibles, fournitures administratives, assurances, honoraires, etc.)
- les dépenses de personnel et leur évolution possible (ancienneté, embauche nouvelle, taux des cotisations sociales).
- les charges nouvelles induites par exemple par la mise en service d'un équipement nouveau
- les charges financières d'intérêts liées aux emprunts.

En matière de recettes, il faut évaluer :

- les dotations de fonctionnement à recevoir de l'Etat
- les dotations de compensation à recevoir de la CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis)
- les recettes de la fiscalité locale.
- les divers produits d'exploitation comme les loyers perçus sur les bâtiments communaux.

La section d'investissement

concerne les opérations non renouvelables à l'identique chaque année, elle comprend **des dépenses** telles que :

- les dépenses d'équipement diverses (travaux de construction, acquisitions foncières, achat de véhicules, de mobilier, de matériel informatique, etc)
- les dépenses financières de remboursement en capital des emprunts contractés.

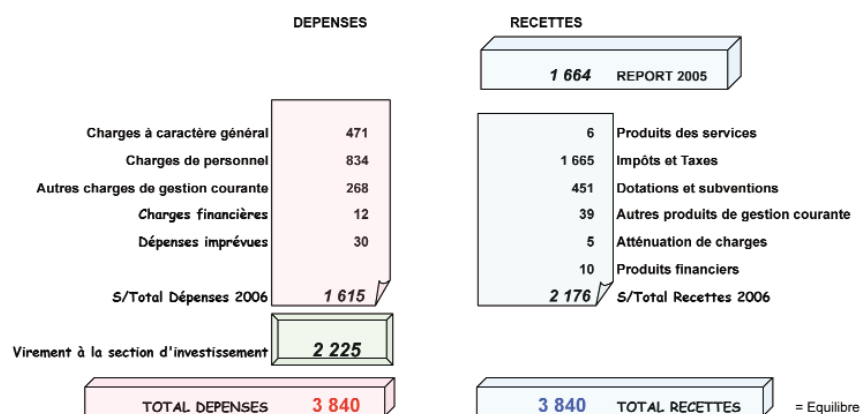
Les recettes de cette section proviennent :

- de l'autofinancement constitué par le virement de l'excédent de ressources dégagé par la section de fonctionnement
- des subventions d'équipement sollicitées chaque fois que possible de l'Etat, de la Région, du Département, de la CASA ou divers autres partenaires (Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche).
- des taxes spécifiques comme la TLE (taxe locale d'équipement), ou la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- les recettes liées à la récupération de la TVA sur les investissements de l'année -2.
- éventuellement des recettes d'emprunts bancaires, si les ressources communales de l'année, ne suffisent pas à financer l'ensemble des réalisations souhaitées.

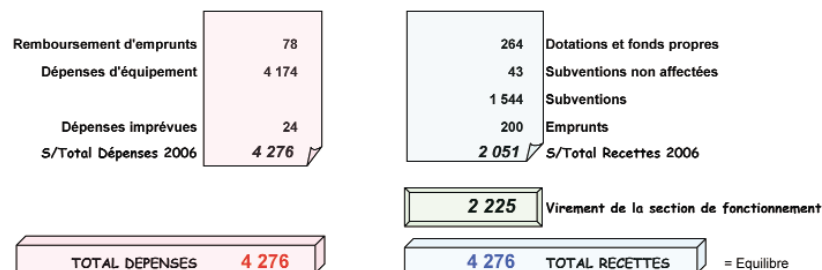
Le budget 2006 en chiffres

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



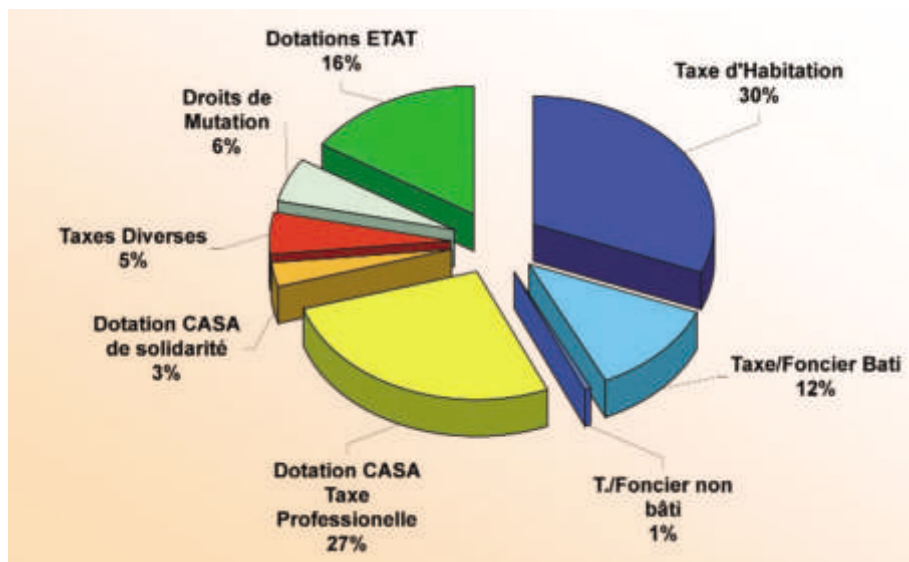
B - SECTION D'INVESTISSEMENT



En fin d'année, le Conseil Municipal vote également un budget complémentaire et d'ajustement des prévisions initiales, c'est le **Budget Supplémentaire**. En cours d'années des décisions modificatrices peuvent être votées, mais toujours dans le strict respect d'un équilibre budgétaire.

Principales Ressources de Fonctionnement

Le graphique ci-contre montre la répartition des recettes de fonctionnement principales de la Commune. Ces recettes permettent de faire face à toutes les dépenses de fonctionnement des services municipaux (personnel, fournitures, assurances, intérêts des emprunts, etc.). La partie de ces recettes qui excède les dépenses servira, avec d'autres ressources, à financer une partie de la section d'investissements (travaux, construction, acquisitions foncières...), c'est l'**autofinancement**.



Les taxes locales

Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier non Bâti, représentent les 3 taxes sur les ménages dont les taux sont votés chaque année par le Conseil Municipal. Ces taux sont appliqués à des bases (valeurs locatives) calculées et révisées par les services fiscaux. Nous y reviendrons plus en détail au chapitre de la fiscalité locale.

Dotations de l'Etat

C'est le montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Commune. Une dotation globale de fonctionnement (DGF) tient compte à la fois du nombre d'habitants, de la longueur de voirie ou autre critère. Mais depuis plusieurs années, son montant est revalorisé de 1% par an seulement. Une autre dotation, dite de solidarité rurale, complète les attributions de l'Etat ainsi que les versements de compensation d'exonérations fiscales diverses.

Dotations CASA

Ces montants sont versés par la CASA (Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis). Depuis 2002, le montant de la **taxe professionnelle**, dont le taux est désormais du ressort de cette dernière, est directement perçu par la CASA puis reversé à la Commune sous forme d'une attribution de compensation, son montant est figé à sa valeur de 2001. Cette somme fixe voit son poids relatif de 27% dans l'ensemble des recettes diminuer mécaniquement chaque année.

Cette érosion n'est pas entièrement compensée par le versement à l'ensemble des Communes d'une Dotation de Solidarité, décidée librement par le Conseil Communautaire et répartie en fonction de plusieurs critères (population, potentiel fiscal, etc). Cette dotation a également tendance à ne pas augmenter depuis l'origine.

Droits de mutation

Ce montant, versé par le Département, représente une partie des taxes additionnelles aux droits de mutation à titre onéreux sur les ventes des biens immobiliers, fonds de commerce ou droit à bail.

Autres Taxes

C'est essentiellement la part communale reversée par EDF .

A ce stade, on peut observer que les leviers d'actions de la Commune pour faire progresser les recettes se situent quasi exclusivement sur les postes d'impôts locaux sur les ménages (43% des recettes), la progression des autres recettes étant aléatoires, en tous cas limitées, notamment les interventions de l'Etat malgré le transfert vers les Communes d'un certain nombre de responsabilités qui étaient de son ressort auparavant.

Cependant, garder une fiscalité modérée est un des objectifs poursuivis, et réussi au regard des taux comparés avec ceux pratiqués ailleurs (voir ci-après).

Les Ressources de la Fiscalité

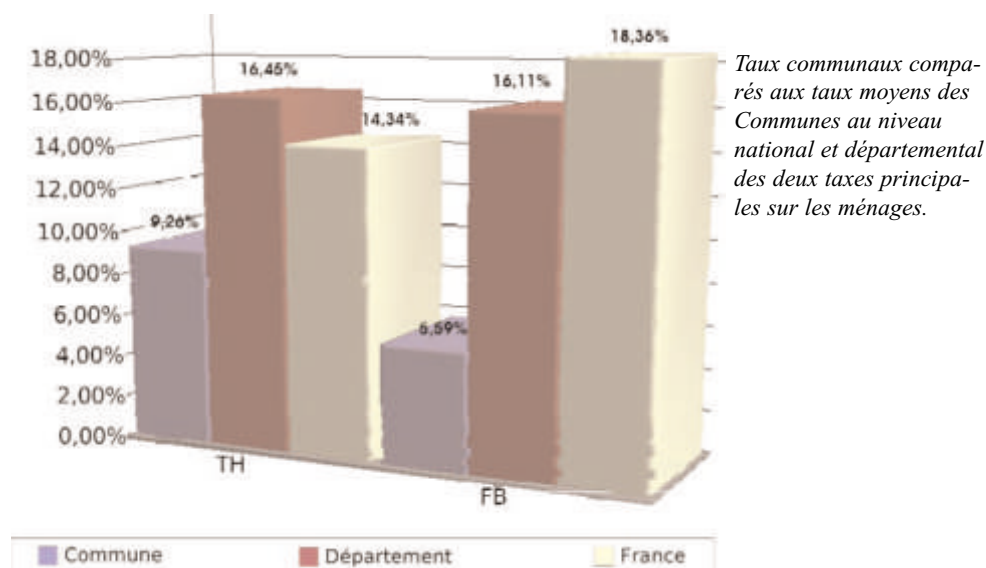
Les impôts locaux

L'impôt local est le produit d'un taux d'imposition, fixé par le Conseil Municipal et d'une base représentative de la valeur du bien, fixée par les services fiscaux. Les taux votés chaque année par le Conseil Municipal concernent la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Le graphique ci après situe les taux communaux des 2 principales taxes sur les ménages au regard de ces mêmes taux au niveau départemental ou national. Ces taux apparaissent nettement favorables aux habitants de la Commune.

La récente publication dans la presse locale, des taux d'imposition 2005 de l'ensemble des Communes des Alpes Maritimes, présente notre Commune aux 104^{ème} et 133^{ème} rang sur 163 Communes pour respectivement la taxe d'habitation et le foncier bâti. Le foncier non bâti, malgré un taux qui peut paraître élevé, s'applique sur des bases très faibles.

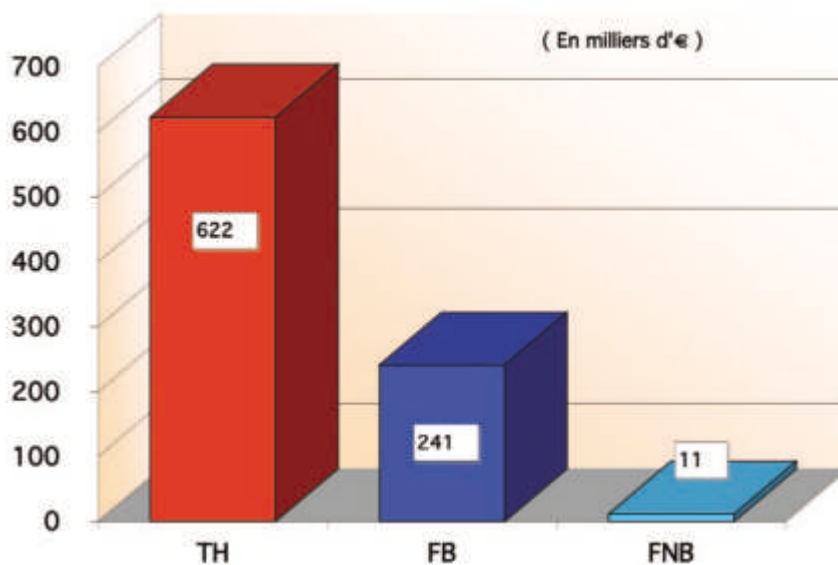
Les bases évoluent au fil des années, par l'accroissement de la population lié aux constructions nouvelles ou autres, ainsi qu'à l'indexation fixée par le Gouvernement dans sa loi annuelle de finances. Pour 2006, la loi de finances a fixé l'évolution à 1,8%.



Le produit des impôts locaux sur les ménages en 2006

Le graphique ci-dessous montre le produit des taxes sur les ménages inscrit au budget prévisionnel. On peut imaginer le '*potentiel fiscal*' de la Commune si les taux nationaux mentionnés ci-dessus, étaient appliqués à nos bases. La recette fiscale qui en découlerait, pour l'ensemble des trois taxes, serait tout simplement doublée !

	TH	FB	FNB	
Bases prévisionnelles	6 620	4250	75	(en milliers d'€)
x Taux	9,40%	5,67%	15,10%	
= Recettes fiscales	622	241	11	(en milliers d'€)



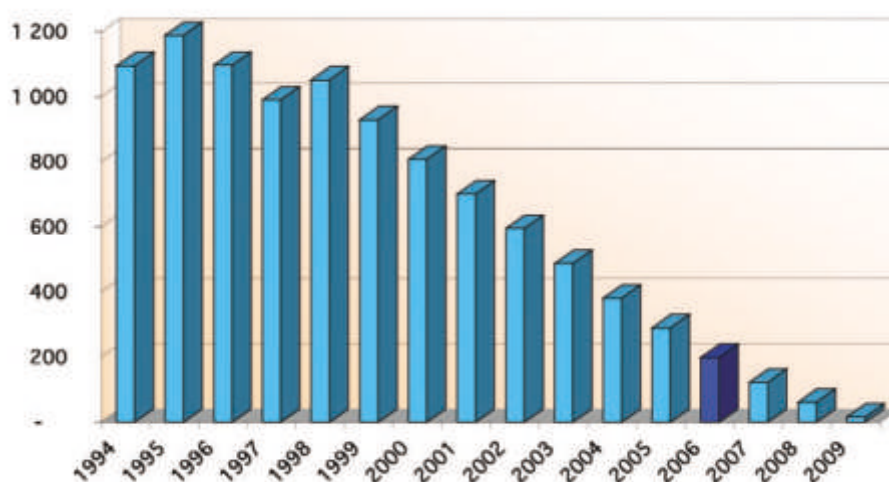
Total des 3 taxes 875 K€

Ces recettes fiscales représentent plus de 40% des recettes de fonctionnement

À côté d'autres recettes qui ont tendance à stagner, elles constituent un des leviers utilisables pour contribuer au développement de l'autofinancement des années futures face à des dépenses qui subissent l'inflation, l'évolution des frais de personnel, ou qui augmentent avec le développement des équipements générateurs de frais de fonctionnement supplémentaires (Crèche, salles ou équipements sportifs).

La Dette Communale

La dette, représente le capital restant dû aux établissements bancaires des emprunts contractés au fil des années pour la réalisation d'investissements importants. C'est ainsi que des emprunts ont été mobilisés pour l'extension de la Mairie, pour l'agrandissement de l'école ou encore l'acquisition du terrain ou s'édifie actuellement la crèche. Ces emprunts réalisés sur des périodes de 10 à 15 ans présentent toujours aujourd'hui un solde qui s'éteint au rythme des remboursements comme le montre le graphique ci après. Il faut noter également que ces emprunts ont fait l'objet en cours d'existence d'une renégociation à la baisse de leur taux d'intérêt quand cela a été possible.



Au 1^{er} janvier 2006, la dette s'élève à un peu moins de 200 000 euros soit un endettement de 65 € par habitant, ce qui représente un endettement exceptionnellement bas, la moyenne des Communes se situant à plus de 800€/habitant en 2005.

Si l'emprunt de 200.000 € inscrit au budget primitif 2006, était mobilisé avant la fin de l'année, même en doublant le montant de la dette, le ratio de dette par habitant demeurerait très bas.

Le remboursement des échéances de crédits, s'impute comptablement sur les deux sections du budget : les intérêts en section de fonctionnement, le capital en section d'investissement.

Les Investissements Prévus en 2006

Comme le montrent les chiffres inscrits au budget d'investissement 2006, le montant des opérations à financer représente un montant important, aboutissement concret de tous les engagements de l'équipe municipale qui se dénouent quasiment au même instant (salle polyvalente démarrée en 2005, crèche municipale en cours, salle de sports de Saint Jaume, attenante au gymnase du collège à démarrer dès cette année).

N'oublions pas non plus la restructuration du cimetière, la réfection de la Place des Pins ou encore les travaux d'assainissement au village et les renforcements des réseaux d'eau dans le cadre de la mise en oeuvre du **PPRIF** (Plan de Prévention des Risques d'Incendie et de Forêt) décidé par le Préfet, et dont le coût important sera étalé sur plusieurs années.

Pour financer tous ces travaux, la Commune dispose en outre d'une réserve importante, reportée depuis l'exercice antérieur et en partie constituée par la donation de la propriété foncière 'La Bergerie' vendue un million d'euros placés, en attendant leur utilisation, en comptes à terme rémunérés auprès du Trésor Public.

Le tableau ci-dessous montre la liste détaillée des investissements et des subventions inscrites au programme de 2006. Comme il a été dit plus haut, le volume des projets à financer est exceptionnel, il faut cependant remarquer que ce volume d'investissement, génèrera en 2008, s'il est réalisé entièrement cette année, une récupération de TVA de l'ordre de 800 milliers d'euros qui reviendra dans les recettes de la Commune à ce moment là.

A Chaque fois que possible, la Commune sollicite des subventions auprès des partenaires habituels (Etat, Région, Département, CASA, Caisse d'allocations familiales), ces subventions viennent atténuer la dépense restant à la charge de la Commune.

(en milliers d'euros TTC)	Dépenses	Subventions
Construction Crèche	1196	487
Construction Salle polyvalente (solde)	810	508
Réseaux (Assainissement, eau potable, pluvial, etc)	536	292
Aménagement de la place des Pins	400	
Renforcement eau (PPRIF)	300	75
Cimetière	222	75
Voirie Communale	200	106
Travaux appartement ND du Brusac	85	
Eclairage public	85	
Salle Multisports (début des travaux)	80	
Ecole	60	
Aménagement locaux technique sur terrain Tournié	40	
Acquisitions foncières	39	
Aménagements végétaux (Bois St-Jeume, Rond-Point)	30	
Salle du Maset (Aménagement vestiaires, sanitaires)	20	
Presbytère	15	
Hotel de Ville	8	
Mobilier, Matériel, Véhicule	48	
Totaux	4174	1543

En conclusion, la bonne santé financière de la Commune permet de voir aboutir aujourd'hui, l'ensemble des projets proposés par l'équipe municipale. Ces projets, à la dimension de la Commune, voient le jour sans hypothéquer l'avenir, la Commune conservant une fiscalité locale modérée, une capacité d'emprunt quasiment non utilisée à ce jour, une trésorerie substantielle dont une partie est placée et qui permet de payer les fournisseurs sans délai, autant d'atouts en réserve pour envisager sereinement les équilibres financiers futurs.

